



**72º MUNDIAL DE  
ORNITOLOGIA**  
SANTA MARIA DA FEIRA 2025



# **72º Championnat Mondial COM – SANTA MARIA DA FEIRA 2025**

## **72º COM World Show - SANTA MARIA DA FEIRA 2025**

# **REGLEMENT GENERAL**

### **1. INFORMATIONS GENERALES**

Le présent règlement s'applique à l'événement compétitif nommé 72º Championnat Mondial des Oiseaux d'Élevage – Santa Maria da Feira 2025, organisé par la FONP- Federação Ornitológica Nacional Portuguesa et agréé par la COM-Portugal, sous la coordination et supervision de la COM-Confédération Ornithologique Mondiale.

Le championnat est régi par le présent règlement général et par les règlements COM et OMJ, y compris le Code déontologique COM et le Règlement Disciplinaire de la COM qui sont considérés comme faisant partie du règlement général.

### **2. LOCAL DE L'ÉVÉNEMENT**

Il sera organisé, **du 18 au 27 Janvier 2025**, selon le calendrier ci-joint, dans les halls de

## **EUROPARQUE**

Rua Interior do EUROPARQUE  
4520-153 Santa Maria da Feira  
+351 256370200, [www.europarque.pt](http://www.europarque.pt)

### **3. ORGANISATION ET GESTION**

#### **a. Comité d'honneur**

Le Comité d'honneur sera constitué par des membres des entités ornithologiques mondiales, de la COM, des entités Nationales officielles et autres invités. Il constituera la référence institutionnelle de l'événement.

#### **b. Comité Organisateur**

Il est constitué par les organes sociaux et membres de la FONP de ses partenaires et COM-Portugal et d'autres éléments invités.

#### **c. Jury**

Le Jury sera formé par des juges internationaux OMJ, portugais et étrangers.

#### **d. Commission de Contrôle et Supervision COM**

La Commission de contrôle aura la responsabilité d'assurer la régularité de la compétition, de la vérification des bagues des médaillés et d'homologuer les résultats définitifs de la compétition. Elle sera constituée par désignation de la COM.



**72º MUNDIAL DE  
ORNITOLOGIA**  
SANTA MARIA DA FEIRA 2025



## **72º Championnat Mondial COM – SANTA MARIA DA FEIRA 2025**

### **72º COM World Show - SANTA MARIA DA FEIRA 2025**

#### **4. EXPOSANTS**

Tous les membres des Fédérations Nationales ou Entités reconnues et affiliées à la COM peuvent participer au Championnat Mondial, sauf les exceptions, notamment pour par des motifs d'impossibilité de certification vétérinaire.

Tous les exposants devront indiquer leurs numéros de STAM (souche). Ils autorisent le comité organisateur et la COM à faire toutes les démarches qu'elles considèrent nécessaires à la vérification de ces données.

Avec l'inscription de leurs oiseaux, les exposants déclarent :

- Avoir pris connaissance et accepter ce règlement général ainsi que les règlements du Comité d'Organisation du Mondial, de la COM, de l'OMJ, y compris le Code Déontologique et le Règlement Disciplinaire COM, publiés sur site Internet de la COM a [www.conforni.org](http://www.conforni.org)
- Participer seulement avec un but amateur et non-lucratif
- Respecter et accepter toutes les décisions et sanctions du jury et/ou de de la Commission de Contrôle, résultant des classements, disqualifications, suspensions, exclusions et tous autres prévues par la loi portugaise. L'éleveur a toutefois toujours un droit de recours.
- **Renoncer totalement à tout droit d'indemnité morale ou matérielle résultant de leur participation à ce championnat, vol, décès, disparition ou accident de leurs oiseaux ainsi que pour les causes d'absence des oiseaux inscrits (maladie et/ou danger d'épizootie, etc. ...)**
- Tous les exposants autorisent le Comité Organisateur ou ses entités déléguées à manipuler les oiseaux inscrits pour la vérification des bagues et pour la prise de photos ou films. Les éventuels droits ou produits de ces photos ou films sont propriété de la COM.
- Les exposants autorisent également l'utilisation de leurs données personnelles pour tous les effets relatifs à ce championnat et son partage entre les organisateurs, sa COM-Nationale et la Confédération Ornithologique Mondiale.
- Respecter les dates pour la bonne gestion de la manifestation.

#### **5. INSCRIPTIONS ELEVEURS**

Les inscriptions doivent être effectuées sur les feuilles d'inscription officielles (formulaire COM uniquement) ou sur le système SISCOM dans l'internet à [www.conforni.com/fonpadmin](http://www.conforni.com/fonpadmin). Ces feuilles d'inscription, seront complétées en lettres majuscules ou, de préférence, dactylographiées.

Le(s) numéro(s) de stam (souche) de l'éleveur, précédé(s) du sigle de l'entité nationale (pays-membre) à laquelle il appartient, doit (vent) obligatoirement figurer sur la feuille d'inscription.

**(Exemple pour la FRANCE : FRXXXXX).**

Nous attirons l'attention des éleveurs sur cette obligation, car il est rappelé que l'absence de ce (de ces) numéro(s) provoque(nt) régulièrement des disqualifications d'oiseaux médaillés, ce qui est très regrettable.

Les feuilles d'inscription seront impérativement accompagnées du règlement par chèque ou autres



**72<sup>e</sup> MUNDIAL DE  
ORNITOLOGIA**  
SANTA MARIA DA FEIRA 2025



moyens selon les instructions de chaque pays.

Chaque éleveur recevra un cadeau souvenir.

Les trois premiers de chaque catégorie en concours se verront remettre des médailles métal (or - argent - bronze).

L'éleveur Champion du Monde recevra en outre un diplôme reprenant son(es) titre(s) de Champion.

Les organisateurs peuvent, s'ils le désirent, remettre en plus à chaque exposant, un diplôme de participation au "Mondial".

## 6. OISEAUX

Seront admis dans le championnat les oiseaux nés et élevés en ambiance domestique, de propre élevage, dûment bagués avec des bagues officielles reconnues par une fédération affiliée à une COM-Pays-Membre ou une Entité Nationale COM.

Chaque éleveur doit remplir une feuille d'inscription dans l'ordre des sections du concours selon la liste des sections et classes COM.

Les feuilles d'inscriptions, selon le modèle COM, doivent être centralisées par les COM ou Entités Nationales de chaque pays membre de la COM, selon les règles définies par elles.

Les feuilles d'inscription devront être en possession du Comité d'organisation via **le logiciel online pour le 15 Décembre 2024**, au plus tard, celles parvenues après cette date risquant d'être rejetées.

Les organisateurs insistent pour que cette date soit scrupuleusement respectée afin de préparer au mieux l'organisation du Championnat Mondial.

**L'accès au système sera ouvert pour les éleveurs français à partir du 30 novembre 2024.**

**Les coordinateurs pour la France sont.**

**SÉCRETARIAT COM France**

**MARIE CLAIRE TARNUS**

**GSM : 06 61 71 65 62-COURRIEL : [secretariatcomfrance@gmail.com](mailto:secretariatcomfrance@gmail.com)**

**RESPONSABLE CONVOYEUR OFFICIEL COM France**

**DAMIEN LEMAITRE**

**GSM : 06 25 21 30 18-Courriel : [convoyagecomfrance@gmail.com](mailto:convoyagecomfrance@gmail.com)**



**72<sup>e</sup> MUNDIAL DE  
ORNITOLOGIA**  
SANTA MARIA DA FEIRA 2025



- Le droit d'inscription pour les éleveurs français est de **19€ par oiseau (15€ + 4€ de participation au convoi)**. (Ce montant comprend une assurance annulation de la manifestation).
- Le prix du catalogue palmarès, obligatoire, est de **14,00 €**.
- La cérémonie de remise des prix est fixée à **65.00 €**

Le montant du droit d'inscription, du catalogue obligatoire, éventuellement de la cérémonie de remise des prix, sera versé soit par chèque libellé COM France et envoyé à :

**Adresse pour les éleveurs français :**

**SÉCRETARIAT COM France**

**MARIE CLAIRE TARNUS**

23 CHEMIN DU VIEUX FOUR- 83150 BANDOL-

GSM :06 61 71 65 62-COURRIEL : secretariatcomfrance@gmail.com

**ou virement bancaire sur le compte bancaire :**

Crédit Mutuel						
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE						
Identifiant national de compte bancaire - RIB						
Banque <b>10278</b>	Guichet <b>36009</b>	N° compte <b>00010863501</b>	Clé <b>68</b>	Devise <b>EUR</b>	Domiciliation <b>CCM COTE D AMOUR</b>	
Identifiant international de compte bancaire		IBAN (International Bank Account Number)		BIC (Bank Identifier Code)		
<b>FR76</b>	<b>1027</b>	<b>8360</b>	<b>0900</b>	<b>0108</b>	<b>6350 168</b>	<b>CMCIFR2A</b>
<b>Domiciliation</b> CCM COTE D AMOUR 45 AVENUE DU MARECHAL FOCH BP 52 44503 LA BAULE CEDEX ☎33251757453			<b>Titulaire du compte (Account Owner)</b> ASSOC COM FRANCE CHEZ M CHRISTIAN LEMEE 31 RUE DE L OCEAN 44210 PORNIC			
Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.			PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ			

Tous les frais sont à la charge du pays donneur d'ordre.

Il est rappelé que les droits d'inscription sont dus pour tous les oiseaux inscrits au Championnat du Monde, qu'ils soient présents ou non.

Les oiseaux des pays membres qui n'auraient pas versé les droits d'inscription ne seront pas admis à entrer dans les locaux du Championnat Mondial.

Une confirmation de réception sera envoyée aux pays participants.

Chaque pays membre, transmettra au secrétariat du Comité d'organisation, une copie du reçu du virement, par mail, sous pli recommandé ou email.



## 7. RECEPTION DES OISEAUX

Tous les oiseaux doivent parvenir ensemble à l'encagement. Les oiseaux seront encagés uniquement par le(les) convoyeur(s) officiel(s) de chaque pays. Celui (ceux)-ci s'occupera(ont) également du délogement. Les formalités de retour des oiseaux (réimportation) incombent aux C.O.M. ou entités nationales suivant leurs propres législations.

**REMARQUE :** En concordance avec la décision de la COM PG2024- 021 du 26 juillet 2024, les éleveurs italiens sont exceptionnellement autorisés à inscrire et à enloger leurs oiseaux directement chez le Comité Organisateur, à cause de la position assumée par la fédération italienne FOI et la COM-Italia.

Les convoyeurs officiels sont à la charge des organisateurs.

Ils sont à disposition du Comité d'organisation pendant toute la durée du championnat.

Ils seront logés en chambres doubles, avec la possibilité pour chacun d'eux de demander une chambre individuelle en payant le supplément.

Le cahier des charges COM prévoit le nombre de convoyeurs à la charge de l'organisation. Si le nombre des convoyeurs est en excès, il appartient aux pays membres d'en informer l'organisation et de payer les frais supplémentaires.

### 1. DÉLOGEMENT DES OISEAUX

Le Délogement des oiseaux portugais commencera le dimanche 26 janvier à 17H00. Les éleveurs portugais seront accompagnés par une personne responsable de l'organisation pour pouvoir reprendre leurs oiseaux.

Le délogement des oiseaux étrangers commencera le lundi 27 janvier 2025 à partir de 8h.

Il est interdit de réaliser le délogement des oiseaux sans être accompagné d'un membre de l'organisation ou un convoyeur officiel. Cette règle est aussi valable pour les membres de l'organisation.

### 2. INFORMATIONS SANITAIRES ET VETERINAIRES :

Le Championnat du Monde COM 2025 à Santa Maria da Feira est une compétition autorisée par les autorités vétérinaires du Portugal

Le transport, et autres opérations, notamment l'enlogement et délogement doivent suivre les règles de bien-être animal et tous les règlements de la COM.

Pour les Eleveurs et oiseaux originaires des pays membres de l'UE les oiseaux doivent être accompagnés d'un certificat vétérinaire en déclarant que les oiseaux faisant l'objet de la participation au Mondial COM 2025,

- a) ne présentent aucun signe de maladie et qu'ils proviennent d'un établissement ou site qui ne fait l'objet d'aucune mesure de restriction sanitaire.
- b) Sont originaire d'un élevage qui n'a pas été soumis à des mesures de restriction sanitaire à cause de maladie de Newcastle, grippe aviaire
- c) Pour les Psittacidés, que les oiseaux n'ont pas été en contact avec d'autres oiseaux ou installations où la Chlamydie (Chlamydia psittaci) a été détectée.



**72<sup>o</sup> MUNDIAL DE  
ORNITOLOGIA**  
SANTA MARIA DA FEIRA 2025



- d) Pour les Galliformes et Colombiformes la vaccination contre la maladie de Newcastle est obligatoire.
- e) Les oiseaux vaccinés contre la grippe aviaire ne peuvent pas participer au mondial 2025

Trade Control and Expert System (TRACES) – Numéro à désigner

Pour les pays tiers (hors-UE) les restrictions sont encore très exigeantes et la participation exige la présence du pays d'origine dans la liste de l'annexe VI du Règlement (UE) n.º 2021/404,

Le Certificat sanitaire modèle européen CAPTIVE-BIRDS-EXHIBITION INTRA, et en respect avec les directives (EU) No 576/2013 est considérée comme suffisante avec destination

MONDIAL ORNITHOLOGIE 2025

EUROPARQUE SANTA MARIA DA FEIRA PORTUGAL

**En cas de doute contacter le Président Général de la COM au : Email [vilardemouros@hotmail.com](mailto:vilardemouros@hotmail.com) ou Téléphone +351969010171**

**La COM et le Comité Organisateur FONP 2025 veilleront fièrement pour le respect des conditions sanitaires, d'exposition et de transport des oiseaux et une équipe vétérinaire sera toujours disponible à Santa Maria da Feira pour toutes situations nécessaires.**





**72ª MUNDIAL DE ORNITOLOGIA**  
SANTA MARIA DA FEIRA 2025



## 72º Championnat Mondial COM – SANTA MARIA DA FEIRA 2025

### 72º COM World Show SANTA MARIA DA FEIRA 2025

### CALENDRIER de L'EXPOSITION



## 72<sup>ème</sup> Mondial des Oiseaux d'Élevage C.O.M.

### PORTUGAL - SANTA MARIA DA FEIRA - 2025



18/01/2025	Sábado	Samedi	Sabato	Saturday	Sabado
< 19:00 h	Chegada dos convoyeurs estrangeiros	Arrivé des convoyeurs étrangers	Arrival of the foreign convoyeurs	Arrivo dei convogliatori estere	Llegada de los convoyeurs extranjeros
19/01/2025	Domingo	Dimanche	Domenica	Sunday	Domingo
8:00 - 23:00 h	Engaiolamento dos pássaros estrangeiros e Portugueses	Encagement des oiseaux étrangers et Portugais	Ingabbio dei uccelli estere e Portoghese	Caging of the foreign and Portuguese birds	Enjaulamiento de pájaros extranjeros y Portugueses
20/01/2025	Segunda-feira	Lundi	Lunedì	Monday	Lunes
8:00 - 19:00 h	Engaiolamento dos pássaros estrangeiros	Encagement des oiseaux étrangers	Ingabbio dei uccelli estere	Caging of the foreign birds	Enjaulamiento de pájaros extranjeros
18:00 h	Reunião Técnica para os Juizes OMJ	Réunion technique pour les juges OMJ	Riunione tecnica per giudici OMJ	Technical meeting for OMJ Judges	Reunión técnica para los Jueces OMJ
21/01/2025	Terça-feira	Mardi	Martedì	Tuesday	Martes
9:00 - 17:00 h	Julgamento	Jugement	Giudizio	Judging	Enjuiciamiento
22/01/2025	Quarta-feira	Mercredi	Mercoledì	Wednesday	Miércoles
9:00 - 17:00 h	Julgamento	Jugement	Giudizio	Judging	Enjuiciamiento
23/01/2025	Quinta-feira	Jeudi	Giovedì	Thursday	Jueves
9:00 - 18:00 h	Organização	Organisation	Organizzazione	Organisation	Organización
	Exames OMJ	Examens OMJ	Esami OMJ	OMJ Exams	Exámenes OMJ
24/01/2025	Sexta-feira	Vendredi	Venerdì	Friday	Viernes
10:30 h	Inauguração	Inauguration	Inaugurazione	Opening Ceremony	Inauguración
	Abertura ao público	Ouverture au public	Apertura al publico	Open to the public	Abertura al público
25/01/2025	Sábado	Samedi	Sabato	Saturday	Sabado
10:00 h	Congresso OMJ e COM	Congrès OMJ et COM	Congresso OMJ e COM	OMJ and COM Congress	Congreso OMJ y COM
9:00 - 19:00 h	Abertura ao público	Ouverture au public	Apertura al publico	Open to the public	Abertura al público
20:00 h	Jantar de gala	Soirée de gala	Cena di gala	Gala dinner	Cena de gala
26/01/2025	Domingo	Dimanche	Domenica	Sunday	Domingo
9:00 - 17:00 h	Abertura ao público	Ouverture au public	Apertura al publico	Open the public	Abertura al público
17:30 - 22:00 h	Desengaiolamento dos pássaros portugueses e estrangeiros todos acompanhados	Délogement des oiseaux portugais et étrangers tous accompagnés	Sgabbio dei uccelli portoghesi e stranieri tutti accompagnati	Delivery of the portuguese and foreign birds all accompanied	Retirada de pájaros portugueses e extranjeros todos acompañados
27/01/2025	Segunda-feira	Lundi	Lunedì	Monday	Lunes
> 8:00h	Desengaiolamento dos pássaros estrangeiros	Délogement des oiseaux étrangers	Sgabbio dei uccelli estere	Delivery of the foreign birds	Desenjaulamiento de pájaros extranjeros



**72ª MUNDIAL DE ORNITOLOGIA**  
SANTA MARIA DA FEIRA 2025